

CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-VILLE
SEANCE DU MERCREDI 23 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 23 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mantes-la-Ville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril NAUTH, Maire de Mantes-la-Ville.

Etaient présents : M. NAUTH, M. MORIN, Mme GENEIX, Mme FUHRER-MOGUEROU, M. JOURDHEUIL, Mme MAHE, M. JUSTICE, Mme MACEDO DE SOUZA, Mme TRIANA, M. BRY, M. HUBERT, M. GEORGES, M. MARUSZAK, Mme MELSE, Mme HERON, M. MARTIN, Mme BROCHOT, Mme BAURET, M. GASPALOU, Mme MESSDAGHI, Mme PEULVAST-BERGEAL, Mme GUILLEN, M. AFFANE, Mme LAVANCIER, M. VISINTAINER et M. CARLAT

Absents : M. PAILLET, M. PAILLET, M. GEORGES, M. DAVENET Eric, M. DAVENET Alexis, M. OMET et M. BENMOUFFOK

Absents excusés : Mme BAILLEUL et Mme GRENIER

Délégations : En application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré déléguer leur droit de vote :
Mme BAILLEUL à Mme FUHRER-MOGUEROU
Mme GRENIER à Mme GENEIX

Monsieur NAUTH : « Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs, il est 20 heures 30, le Conseil Municipal de ce soir peut commencer. »

Monsieur VISINTAINER : « Monsieur le Maire, avant que le Conseil Municipal ne débute, je souhaite vous remettre un courrier de la part des trois groupes de l'opposition. »

Monsieur NAUTH : « Je vous remercie. »

Madame PEULVAST-BERGEAL : « Monsieur le Maire, je me permets de relayer Monsieur VISINTAINER en vous demandant de prendre en compte ce qui est écrit dans ce courrier tout à fait particulier. C'est la première fois que nous avons cette démarche depuis quatre ans. C'est une démarche qui a été murie, réfléchie, les mots en ont été pesés. Nous n'attendons pas de réponse immédiate mais nous vous demandons, dans l'intérêt de tout le monde de prendre en compte ce qui est écrit dans cette enveloppe. »

Monsieur NAUTH : « Très bien, je vous remercie. On prendra le temps de lire ce courrier. »

Monsieur VISINTAINER : « Nous espérons une réponse. »

Monsieur NAUTH : « Bien sûr. Ça concerne le groupe scolaire et le lieu qui a été choisi, si je lis un peu en diagonale. »

Madame BROCHOT : « Il n'y a pas le quorum avec votre majorité alors nous vous demandons une suspension de séance s'il vous plaît ? »

Monsieur NAUTH : « Allez-y. Trois minutes. »

Monsieur VISINTAINER : « Monsieur le Maire, trois ou quatre minutes, c'est pareil puisque vous ne pouvez pas commencer le Conseil si on n'est pas là. »

Monsieur NAUTH : « Non, mais si c'est plus de trois minutes, c'est moi qui m'en irais. »

Sortie des membres de l'opposition à 20 heures 33.

Retour des membres de l'opposition à 20 heures 36.

Monsieur AFFANE : « Monsieur le Maire, l'opposition tenait à vous préciser qu'elle n'allait pas assister au Conseil Municipal de ce soir faute de quorum. Nous considérons effectivement qu'il vous appartient, qu'il est de votre responsabilité de mobiliser votre majorité. Donc on ne peut pas continuer à faire le jeu de l'opposition en étant présente et je le dis parfois. Effectivement, c'est à vous de mobiliser vos élus, mais vos élus ne sont pas là, vos élus ne prennent pas souvent la parole donc vous allez devoir, effectivement, nous reconvoquer à nouveau. »

Monsieur NAUTH : « Bonne soirée. »

Monsieur NAUTH clôt la séance du Conseil Municipal à 20 heures 38.